



LUXE Belle voiture, dîners fins, maison luxueuse, objets et habits de marque, G. C. n'a jamais caché son train de vie.

L'HISTOIRE ÉDIFIANTE D'UN FAUX PSYCHIATRE

FALSIFICATION. Il se dit médecin psychiatre et traite des patients dans son cabinet de Delémont. En réalité, ses diplômes sont des faux. Enquête autour d'un beau parleur arnaqueur.

SABINE PIROLT

C'est l'histoire d'un Français, né à Boulogne-Billancourt le 22 octobre 1958. Un homme qui, un beau jour de septembre 1999, a débarqué dans le canton du Jura, au Centre médico-psychologique (CMP) de Delémont. G. C. a alors 40 ans. Quelle prestance dans son beau costume-cravate. Et quel langage. Vu la demande importante et le manque chronique de psychiatres dans ce coin de pays,

l'homme tombe à pic. Le médecin psychiatre responsable du CMP qui l'a engagé se souvient parfaitement des propos tenus. «C'était un beau parleur. Il racontait les histoires qu'évoquent plein de Français: "On ne peut pas travailler en France, on n'y gagne pas assez bien sa vie." G. C. était d'accord avec tout ce que je disais. C'était un véritable caméléon durant cet entretien.» Argument suprême: il est disponible tout de suite. Et ses diplômes, qui les

a vérifiés? Apparemment personne. En tout cas, pas en détail. «Le drame du Jura, c'est que l'on ramasse ce qui vient d'ailleurs sans vérifier qui c'est, car la demande est importante. J'ai dit OK à l'essai.» Le «psychiatre» français révèle vite son vrai visage: électron libre, prenant des contacts auprès d'autres hôpitaux sans l'accord de sa hiérarchie, il reçoit les patients les pieds sur la table. Il est absent la moitié du temps. Un jour, alors que le responsable du CMP émet

un doute sur les diplômes de son collaborateur, il reçoit des menaces de l'avocat de G. C. On le devine au bout de quelques mois, le CMP n'a qu'une envie: se débarrasser de l'individu. C'est le sort qui s'en charge: il a un accident de moto, alors qu'il est alcoolisé.

Titres usurpés. Vieille histoire que tout cela? Si seulement. Le problème, c'est que l'homme est resté au pays. Ne trouvant pas de travail dans une autre institution jurassienne – la prévention active pour avertir les confrères, c'est parfois efficace – G. C. s'est installé à Delémont, dans un cabinet privé. Sur son site internet de Médecines naturelles, celui qui fait dans la biorésonance se dit médecin psychiatre. Dans les divers bottins électroniques, il se barde de titres comme D^r méd., médecin spécialiste. Une personne qui cherche sur un annuaire un psychiatre ou un



ESBROUFE Ses titres sur la plaque de son cabinet en jettent plein la vue.



COUVERTURE G. C. a proposé à Marlène* de mettre les frais médicaux au nom de son mari, car elle avait dépassé le montant remboursé par son assurance complémentaire.

psychologue, médecin spécialiste, peut tomber sur lui sans avoir aucune raison de se méfier de ses titres et qualifications.

Sur la plaque de son Centre de médecines naturelles, il se présente ainsi: «Dr. G. C. professeur agrégé en Psychopathologie, Diplômé en Psychiatrie et Psychothérapie, psychanalyse-thérapies-relaxation, médecines naturelles appliquées aux troubles mentaux.» A noter au passage qu'il est membre (passif) de l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, et membre de la Société médicale suisse de psychothérapie, où il s'est inscrit comme «Prof. D^r méd.». Il n'est pas membre de la FMH, mais ce n'est pas faute de l'avoir demandé.

Faux diplômes. L'Hebdo s'est intéressé aux diplômes de G. C. En préambule, ce Français n'est pas et n'a jamais été inscrit auprès de l'Ordre national des médecins français. Tout médecin qui a pratiqué et pratique en France et qui possède un diplôme français y est inscrit. Une explication à cela? Oui, G. C. a un diplôme anglais et un diplôme

américain. La classe, non? Le problème, c'est que ces documents sont des faux.

Daté du 12 décembre 1988, son «Degree of Doctor of neurophysiology-neuropsychology» du London College of Applied Science à Londres a été signé par un certain sir Sydney Lawrence

«JE LUI AI DEMANDÉ SI JE NE FAISAIS PAS UNE DÉPRESSION. IL M'A DIT "NON NON". POURTANT JE ME SENTAIS TRÈS MAL. JE M'ENFONÇAIS, CAR J'AVAIS DES ANGOISSES TERRIBLES.»

Carole*, patiente de G. C. il y a quatre ans

Kt, The Duke of Neuillay. L'homme n'est rien de tout ça. Un autre «Degree of professor specializing in Clinical psychopathology and psychiatry» est signé par Daniel Grimaldi, président de ce «College», qui est prétendument un département de la Southern Eastern University. Problème: Daniel Grimaldi est un faussaire reconnu en Angleterre, selon des articles parus dans la presse britannique en septembre

1984. Daniel Grimaldi y avoue avoir vendu plus de 500 faux diplômes à deux journalistes du *Sunday Times*, se faisant passer pour des clients. Pour un bachelior, il demandait 780 francs, pour un faux doctorat quelque 2500 francs. Grimaldi et Lawrence sont cités comme faus-

saires dans une recherche de Lyndon Jones, CEO de l'Association of Business Executives (ABE), une autorité reconnue en Angleterre et dans 70 autres pays pour le développement de critères en matière de reconnaissance des diplômes universitaires.

Sur le diplôme qui consacre G. C. «doctor of psychology», signé de la main de sir Sydney Lawrence Kt, le numéro de référence 1370159 pour l'enregistrement du London College of Applied Science au «Government Act of 1916» ne correspond à rien, sinon à des conscriptions concernant la Première Guerre mondiale, selon les vérifications faites auprès du Gouvernement

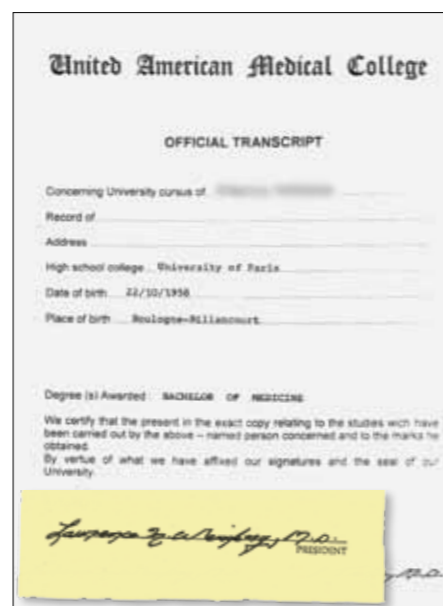
anglais. D'autres bizarreries sont dignes d'attention sur ce même diplôme, notamment des fautes de grammaire, de style et d'orthographe. A noter encore que, renseignements pris en Angleterre auprès du British medical council et de l'Institut of psychologists, le numéro d'immatriculation du «degree» de G. C. (27869AWCP) est inconnu. Son nom aussi d'ailleurs. G. C. n'a pas obtenu de diplômes en Angleterre. Pour le Gouvernement anglais, le London College of Applied Science n'a d'ailleurs jamais existé comme «institution d'enseignement».

Le FBI s'en mêle. Et que dire de son *bachelor of medicin* – qui détaille quatre années d'étude –, obtenu en octobre 1978 à l'United American Medical College (UAMC)? Il est signé par le président, un certain Laurence Weinberg. Ce dernier a été mis en prison en 1982, après une enquête menée par le FBI dans les années 80, une opération appelée «DipScam», pour *Diploma Scam* (soit arnaque aux diplômes). Un tel titre coûtait quelque 4700 francs. Ancien agent du FBI, spécialisé dans >>>

»» la fraude de diplômes, Allen Ezell explique qu'il a lui-même acheté un doctorat de médecine à l'UAMC, le 17 septembre 1978, soit un mois avant G. C. Il se souvient très bien de l'arrestation de Laurence Weinberg, dans la chambre d'un hôtel à New York et il est catégorique: «Parce que toute sa papperasse était étalée sur le sol, à côté de son plat à emporter d'un restaurant chinois. Tout diplôme de l'UAMC est complètement faux. Nous n'avons pas pu fermer l'école parce qu'elle n'existait pas. C'était juste quelques documents et un attaché-case. Je suis surpris que, après toutes ces années, il y ait encore des personnes qui prétendent avoir une licence de l'UAMC.»

Années en France. Dans le parcours de G. C. tout n'est pas inventé. *L'Hebdo* a pu vérifier la trace d'un mémoire de Connaissances approfondies des maladies mentales – intitulé *La pensée magique en pratique quotidienne* –, soutenu en décembre 1991 à l'Université Paris Diderot. Responsable du service de la scolarité de l'Unité de formation et de recherche médicale Lariboisière Saint-Louis, Pascale Pacaud confirme qu'il existe un procès-verbal qui atteste la soutenance. «C'est de la formation continue. Un tel document n'a pas de valeur pour exercer la médecine. Il faut déjà être médecin pour le faire.»

En France, G. C. a fait bien plus fort qu'au CMP de Delémont. Il a travaillé durant dix ans au Centre hospitalier de Fontainebleau, comme psychiatre. Vu qu'il n'avait pas de diplômes français, il était employé comme «attaché associé», ce qui veut dire qu'il était autorisé à fonctionner comme un interne ou un étudiant étranger, à raison de «deux vacations hebdomadaires». Son supérieur, qui préfère rester anonyme aujourd'hui, médecin



ÉTUDES Son «Bachelor's degree in medicine» est aussi un faux. Le président de l'United American Medical College qui le signe est un faussaire arrêté par le FBI.

chef de service, spécialiste de médecine interne, dit avoir regretté son départ. «Il a travaillé à Fontainebleau de 1995 à 2005. Je ne suis pas psychiatre, mais je peux dire qu'il connaissait bien son domaine. Comme il avait étudié aux Etats-Unis, il avait une conception différente du dosage des médicaments. Je me souviens également que certains collègues étaient sceptiques par rapport à ses diplômes américains.»

Détail intéressant, G. C. a eu «la responsabilité de la formation psychologique de l'équipe paramédicale». De fait, dans le Jura, la réputation de G. C. n'est plus aussi reluisante qu'en France.

Par ici la monnaie! La cohorte de ses patients mécontents est grande. Les motifs vont de la surfacturation à l'incompétence, en passant par la création de faux certificats médicaux. C'est le cas de Clara* qui allait chez lui deux ou trois fois par semaine, une fréquence conseillée par G. C. lui-même. «Il m'a blousée

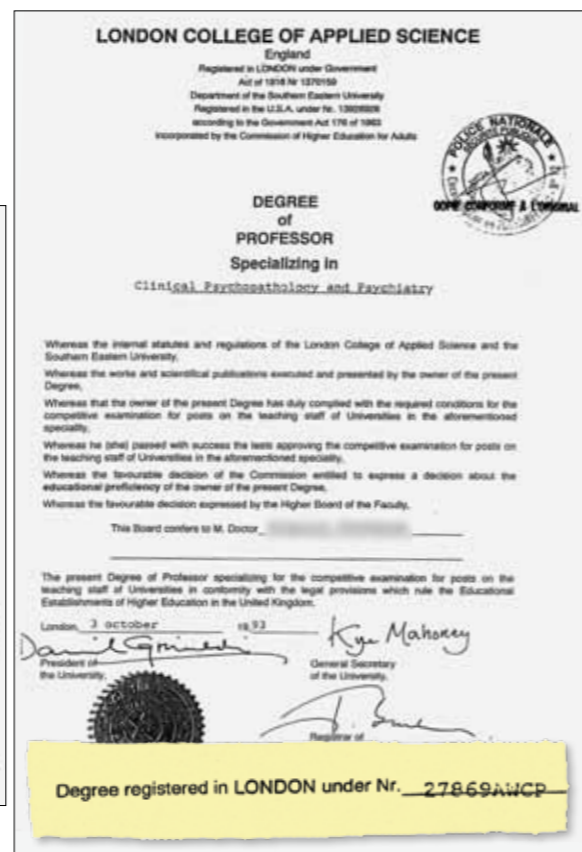
en doublant le nombre de mes consultations sur les factures. Je suis gênée de m'être fait avoir ainsi.» Ses consultations? «On discutait un peu et ensuite, il me faisait écouter une musique étrange dans un casque. Ce n'était qu'une histoire d'argent. Par la suite, il m'a fait un faux certificat médical pour un eczéma. Ma caisse maladie a refusé de payer.» La Jurassienne est allée trouver le chef de la Santé publique du canton. «J'aurais voulu qu'on lui ferme son cabinet.» Et puis elle a pris un avocat pour régler ses différends financiers avec lui. «Après 1000 francs de frais d'honoraires, je n'ai pas été plus loin. Quand on n'est pas bien, on baste.»

Même genre de témoignage de la part de Thomas* qui avait des problèmes d'insomnie. «Je l'ai trouvé dans la rubrique psychiatres, psychologues et naturopathes. Je me suis dit que s'il était psychiatre, je n'aurais pas besoin d'aller voir une deuxième personne pour obtenir des médicaments.» De fait, le jeune

homme a eu droit à des séances sous un casque qui diffusait «des sons électroniques bizarres». La séance était facturée 160 francs et durait entre 40 et 60 minutes. «Nous n'avons jamais discuté, sauf trois ou quatre minutes. Après quelques mois – à raison de 1000 francs mensuels – je me suis rendu compte que c'était un guignol!»

Séances imaginaires. Le Jurassien s'est fâché tout rouge en recevant une facture pour deux séances imaginaires. «Je recevais des courriers et des rappels. Je n'ai jamais payé et il m'a fichu la paix, après une explication que j'ai eue avec lui.» Marie*, elle, s'est vu réclamer avec insistance les 3000 francs qu'elle avait déjà versés à G. C. «C'est de l'arnaque. En plus, lors des consultations, il lui arrivait de réparer son ordinateur lorsque je lui parlais. On voyait qu'il n'en avait rien à faire d'écouter les gens!»

Marlène*, elle aussi, se sent trahie. «Je lui ai dévoilé toute ma vie. Au début, il écoute les gens, on lui



DIPLÔME De nombreux éléments figurant sur ce papier montrent que c'est un faux. Le numéro du «Degree» ne correspond à rien.

donnerait le bon Dieu sans confession.» Elle est tombée sur G. C. en cherchant un psychiatre sur l'internet. A raison de deux ou trois séances par semaine, elle arrive vite au montant remboursé par son assurance complémentaire. «Il m'oubliait souvent sous la machine, et dès que le temps imparti pour une séance dépassait d'une minute, il en facturait une deuxième.» Qu'à cela ne tienne, G. C. lui propose de mettre les factures au nom de son mari. Ce qu'elle accepte dans un premier temps, avant de se raviser et de tout raconter à son assurance. En février 2011, elle écrit une lettre à G. C. pour contester ses factures. L'affaire s'arrêtera là.

Venez à moi les dépressifs. On l'aura compris, G. C. n'est pas très précis dans sa facturation et préfère confier ses patients aux

«NOUS LUI AVONS DEMANDÉ DE NE PAS INDUIRE LES GENS EN ERREUR EN FIGURANT SUR DES LISTES DE MÉDECINS. L'EXERCICE DE CETTE PROFESSION EST PROTÉGÉ. IL N'A JAMAIS OBÉI QU'À 10%.»

Jean-Luc Baierlé, médecin cantonal

machines. D'autres témoignages laissent songeur. Celui de Carole* par exemple, alors en pleine dépression, voilà quatre ans. «J'ai pris rendez-vous chez lui. Je l'ai vu quatre ou cinq fois et j'ai fait des séances sous le casque avec des lunettes. Je lui racontais ce que je voyais et il me disait: "C'est incroyable!" Je lui ai demandé si je ne faisais pas une dépression. Il m'a dit "non non". Pourtant je me sentais très mal. Je m'enfonçais, car j'avais des angoisses terribles.» Dans un sursaut salutaire, elle consulte son médecin de famille. «Il m'a fait hospitali-

ser sur-le-champ durant cinq semaines.» Aujourd'hui, tout va bien pour Carole qui évoque le côté manipulateur de G. C. Elle se souvient d'une anecdote: «C'était par une journée pluvieuse du mois de septembre. Il faisait un temps horrible. Il était devant moi et se frottait les mains en disant: "Venez à moi les petits dépressifs!" Il s'est vite repris en disant: "Mais non, je rigole."» Plus grave encore, le frère d'une ancienne amie de G. C., Nathalie*, a lui aussi consulté le Français pour dépression. Il a fini par se suicider. Ce père de famille de

42 ans n'allait pas bien à la suite d'une séparation. Nathalie raconte: «G. C. lui a donné du Ciprax, un antidépresseur, et d'autres choses. Il a fait traîner mon frère qui a fini par aller chez une autre psychiatre. Je sais qu'il avait parlé de ses envies de suicide à G. C. J'ai pu le lire dans le journal que mon frère tenait sur son ordinateur.»

Tout pour le luxe. Nathalie a connu G. C. de 2007 à 2009. «C'est un acheteur compulsif. Il adore les objets de marque.» Divorcé, ce père de deux enfants adultes aime les belles choses et les dîners fins. Une personne qui a travaillé dans sa maison raconte: «Chez lui, tout est luxe, à commencer par les statues qu'il possède. C'est du bling-bling partout. Par contre, au niveau des paiements, ça ne suivait jamais.»

**NE DILAPIDEZ PAS VOTRE ARGENT!
SI VOUS PAYEZ POUR VOTRE CARTE
DE CRÉDIT, CE N'EST PAS LA BONNE.**



Optez dès maintenant pour la Cumulus-MasterCard gratuite:

- pas de cotisation annuelle, ni les années suivantes
- carte gratuite pour votre partenaire
- collecte de points Cumulus dans le monde entier

**CUMULUS
3000
POINTS**

Plus de 400'000 clients économisent et collectent des points avec cette carte.

Commandez la carte jusqu'au 30.6.2012 et recevez 3000 points de bonus. Faites votre demande sur cumulus-mastercard.ch, dans votre magasin Migros ou au 044 439 40 27.



MIGROS
M comme Meilleur.

» Comment Nathalie a-t-elle fait sa connaissance? «Je cherchais un psychiatre à la suite d'un burn-out. Je l'ai trouvé dans le bottin.» Après la deuxième ou troisième consultation, le Français l'invite à souper. «Il m'a dit que j'étais "la femme de ses rêves"». Au fil des jours, elle apprend à connaître l'homme: «Dans son réfrigérateur, il n'y avait que des bouteilles d'alcool. Beaucoup de personnes en souffrance faisaient des travaux pour lui: une sa comptabilité, une autre gardait son chien, une autre faisait son ménage. C'est un homme charmant, plein d'attention, mais il peut se montrer très virulent.»

Aux poursuites. G. C. lui propose très vite de travailler comme professeur de yoga, dans son cabinet. Problème: elle n'a pas encore fini sa formation. Qu'à cela ne tienne, G. C. lui fournit un diplôme que *L'Hebdo* a en sa possession. «Ce certificat de praticien en yoga thérapeutique» est signé par le D^r G. C. Pourquoi Nathalie l'a-t-elle quitté? «J'ai vu, en consultant son ordinateur, qu'il cherchait à rencontrer des

femmes. Il a fini par faire venir une Ukrainienne.»

Un extrait du registre des poursuites datant de janvier montre que l'homme est aux poursuites pour un montant de 147 000 francs, dont 140 000 francs réclamés par Curabill. Selon deux sources concordantes, G. C. aurait fait des factures qu'il envoyait à ce service de facturation – qui avance l'argent dû par les patients – les annulant par la suite, en gardant l'argent reçu.

Le Français est également dans le collimateur de la Caisse des médecins, auprès de laquelle il est affilié. Cette dernière, qui fonctionne notamment comme assurance perte de gain, lui aurait versé son salaire à de nombreuses reprises – quelque 10 000 francs mensuels – alors qu'il était en congé maladie, grâce à des certificats médicaux délivrés par un autre médecin jurassien, avec lequel il collabore. A noter encore que G. C. a fait des rapports pour l'assurance AI du canton du Jura, en tant que D^r G. C., psychiatre, en 2011 encore.

Comment G. C. a-t-il pu sévir aussi longtemps? Une chose est sûre, l'homme est connu du

Service de la santé. Médecin cantonal, Jean-Luc Baierlé tient à préciser que G. C. n'a pas l'autorisation de pratiquer, ni comme médecin, ni comme psychiatre, ni comme psychologue psychothérapeute dans le canton du Jura. «Nous avons mené un long combat pour qu'il n'utilise pas les termes de médecin et de psychiatre. Nous lui avons demandé de ne pas induire les gens en erreur en figurant sur des listes de médecins. L'exercice de cette profession est protégé. Le problème, c'est qu'il n'a jamais obéi qu'à 10%. Nous nous sommes battus contre des moulins à vent.»

Zone grise. Il se souvient avoir vu débarquer G. C. dans son bureau, en compagnie de son avocat, pour revendiquer le droit d'utiliser ces termes. «Nous avons eu des bagarres durant des années. Nous n'avons aucune base légale pour interdire le titre de docteur. C'est l'université, de laquelle il se réclamerait à tort, qui devrait porter plainte. S'il écrit diplômé en psychiatrie, cela passe. S'il écrit psychiatre, nous attaquons!»

Jean-Luc Baierlé a fait examiner le cas plusieurs fois par des juristes. «L'homme est habile, il est dans la zone grise. Et comme il n'y a pas de plaintes officielles, nous ne pouvons rien entreprendre.» Il précise encore qu'il ne fait pas de «chasse aux sorcières. Nous avons d'autres chats à fouetter!» Sait-il que les diplômés de G. C. sont des faux? «Lorsqu'il est arrivé au CMP, il nous a présenté des documents qui avaient l'air officiels. Nous, nous cherchions à savoir pourquoi il était venu ici. Lorsque nous avons commencé à creuser, il est parti.»

Juriste à l'ISFM/FMH, Barbara Linder explique: «Selon l'article 58 de la loi sur les professions médicales, on ne peut pas mentionner un titre de spécialiste sans avoir un titre ou un diplôme de médecin et de spécialiste. De plus, si cette personne figure sous une rubrique médicale dans un annuaire, cela pose des problèmes, car les patients ne peuvent pas savoir si une personne est en possession d'un droit de pratiquer.»

*Prénoms d'emprunt

La version de G. C.

Pull rouge foncé, chemise bleue et pantalon noir, regard clair et insistant, G. C. a bien voulu recevoir *L'Hebdo* lundi matin dans son cabinet. Il confirme avoir obtenu ses diplômes à l'United American Medical College (UAMC) et au London College of Applied Science. «Vous m'apprenez que ces diplômes sont des faux. Cela m'étonne.» Il déclare «avoir étudié en partie par correspondance, mais aussi sur place à Londres». Comment était le bâtiment? Il refuse de le décrire et de répondre aux questions sur tous les détails qui prouvent que ses diplômes sont des faux.

Après la fermeture de l'UAMC, il explique avoir étudié ailleurs, mais ne veut pas préciser où. Pour sa présence dans *Swissguide*, bottin sur l'internet où l'on peut lire D^r méd. G. C. méde-

cin spécialiste, il assure que ce n'est pas lui qui a fait cette inscription. Qui alors? «Je ne sais pas. Ce qui compte, c'est ce qu'il y a sur Directories.» Il dit s'être conformé à ce que lui demandait le médecin cantonal. On rappellera que sur ses deux sites internet – dont l'un est en lien à côté de son nom sur Directories – figurent les termes de médecin et psychiatre dans sa présentation. Et les antidépresseurs qu'il aurait fournis au frère de Nathalie? «A ma connaissance, je n'en ai pas prescrit.»

Le faux diplôme de yoga pour sa collaboratrice? «Ce n'est pas un faux. C'est une formation qui a eu lieu, donnée par une association dont je suis membre.» Le problème c'est que son ex-collaboratrice affirme que c'est un faux. Silence. Concernant la facturation abusive dont parlent ses patients, G. C. rétorque qu'il se peut qu'il

se soit trompé. «Je suis prêt à présenter mes excuses. Je suis seul pour tout faire ici.» Et ses propositions de mettre les factures au nom d'un conjoint ou d'un enfant? «La personne vous a menti.» Les 140 000 francs qu'il doit à Curabill? Ce sont les patients qui n'ont pas payé et «l'organisme de facturing» se retourne contre lui (*ce mécanisme existe, mais l'ampleur du montant fait réfléchir, ndlr*). Les factures annulées? «C'est pour permettre aux patients de se retourner.»

Face à toutes ces questions, G. C. insiste pour dire qu'il a toujours fait son travail correctement et que, depuis onze ans, il n'exerce plus la psychiatrie et s'est lancé dans la médecine naturelle. Quant à l'autorisation de pratiquer en tant que médecin psychiatre, il dit ne l'avoir jamais demandée au canton. **SP**